

UN FIDELE A-T-IL LE DROIT DE REPREDRE LE PAPE OU SON SUPERIEUR ? D'après Roberto De MATTEI (1)

Peut-on corriger un pape publiquement pour son comportement répréhensible ? Ou bien l'attitude d'un fidèle doit-elle être l'obéissance inconditionnelle au point d'accepter n'importe quel mot ou geste du pape, même s'il est ouvertement scandaleux ? Selon certains, comme le vaticaniste Andrea Tornielli, on peut exprimer "face à face", son désaccord au pape, mais sans le manifester publiquement. Cette thèse contient un aveu important : le pape n'est infallible que lorsqu'il parle *ex cathedra*. En dehors de ce contexte particulier, le pape, qui n'est pas le Christ mais seulement son représentant sur terre, peut pécher et peut se tromper. Mais est-il vrai qu'il ne peut être corrigé qu'en privé et jamais en public ?

Pour répondre, il est important de se rappeler l'exemple historique par excellence : celui qui nous offre la règle d'or du comportement et qui est connu sous le nom d' "incident d'Antioche". Saint Paul le rappelle en ces termes dans la Lettre aux Galates, écrite probablement entre 54 et 57 :

« [...] L'annonce de l'Evangile m'a été confiée pour les incirconcis (c'est-à-dire les païens), comme elle l'a été à Pierre pour les circoncis (c'est-à-dire les Juifs). En effet, si l'action de Dieu a fait de Pierre l'Apôtre des circoncis, elle a fait de moi l'Apôtre des nations païennes. Ayant reconnu la grâce qui m'a été donnée, Jacques, Képhas [nom araméen par lequel était appelé Pierre] et Jean, qui sont considérés comme les colonnes de l'Eglise, nous ont tendu la main, à moi et à Barnabé, en signe de communion, montrant par là que nous sommes, nous, envoyés aux nations, et eux, aux circoncis. Ils nous ont seulement demandé de nous souvenir des pauvres, ce que j'ai pris grand soin de faire. Mais quand Képhas est venu à Antioche, je me suis opposé à lui ouvertement, parce qu'il était dans son tort. En effet, avant l'arrivée de quelques personnes de l'entourage de Jacques, Pierre prenait ses repas avec les fidèles d'origine païenne. Mais après leur arrivée, il prit l'habitude de se retirer et de se tenir à l'écart, par crainte de ceux qui étaient d'origine juive. Tous les autres fidèles d'origine juive jouèrent la même comédie que lui, si bien que Barnabé lui-même se laissa entraîner dans ce jeu. Mais quand je vis que ceux-ci ne marchaient pas droit selon la vérité de l'Evangile, je dis à Pierre devant tout le monde : "Si toi qui es juif, tu vis à la manière des païens et non des Juifs, pourquoi obliges-tu les païens à suivre les coutumes juives ?" » (Gal 2, 7-14)

Pierre, de peur de heurter la sensibilité des juifs, favorisait par son comportement la position des "judaisants", lesquels croyaient qu'il fallait appliquer à tous les chrétiens convertis la circoncision ainsi que d'autres dispositions de la loi mosaïque.

Saint Paul pensait que Saint Pierre avait tort ; pour cette raison, il "s'opposa à lui ouvertement", c'est-à-dire publiquement, afin que Pierre ne devienne pas un scandale dans l'Eglise sur laquelle il exerçait l'autorité suprême. Pierre accepta la correction de Paul en reconnaissant son erreur avec humilité.

Saint Thomas d'Aquin revient sur cet épisode dans beaucoup de ses écrits. Avant tout, il note que "l'apôtre s'opposa à Pierre dans l'exercice de l'autorité et non dans l'autorité de gouvernement"¹. Paul reconnaissait en Pierre le chef de l'Eglise tout en

¹ *Super Epistolam ad Galatas lectura*, n. 77, tr. it. ESD, Bologna 2006.

estimant légitime de lui résister, compte tenu de la gravité du problème qui touchait le salut des âmes. “La modalité de la réprimande était juste car elle fut publique et manifeste”². L'épisode, observe encore le Docteur Angélique, contient des enseignements tant pour les prélats que pour leurs sujets : “Aux prélats [fut donné] un exemple d'humilité, pour qu'ils ne refusent pas d'accepter des avertissements de leurs inférieurs et de leurs sujets ; et aux sujets [fut donné] un exemple de zèle et de liberté, pour qu'ils ne craignent pas de corriger leurs prélats, surtout quand la faute a été publique, devenant un danger pour beaucoup.”³

A Antioche, Saint Pierre montra donc une profonde humilité et saint Paul une ardente charité. L'Apôtre des Gentils se montra non seulement juste, mais aussi miséricordieux. Parmi les œuvres de miséricorde spirituelle, il y a l'admonition des pécheurs, appelée par les moralistes “correction fraternelle”. Elle est privée si le péché est privé et publique si le péché est public. Jésus Lui-même en précise les modalités : “Si ton frère a commis un péché contre toi, va lui faire des reproches seul à seul. S'il t'écoute, tu as gagné ton frère. S'il ne t'écoute pas, prends en plus avec toi une ou deux personnes afin que toute l'affaire soit réglée sur la parole de deux ou trois témoins. S'il refuse de les écouter, dis-le à l'assemblée de l'Eglise ; s'il refuse encore d'écouter l'Eglise, considère-le comme un païen et un publicain. Amen, je vous le dis : tout ce que vous aurez lié sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous aurez délié sur la terre sera délié dans le ciel.” (Mt 18, 15-18).

On peut imaginer qu'après avoir tenté de convaincre Saint Pierre en privé, Saint Paul n'a pas hésité à l'admonester publiquement, mais - dit encore Saint Thomas d'Aquin - “parce que saint Pierre avait péché devant tout le monde, il devait être réprimandé devant tout le monde”.⁴

La correction fraternelle, comme l'enseignent les théologiens, n'est un précepte optionnel, mais obligatoire, surtout pour ceux qui ont des charges de responsabilité dans l'Eglise, parce qu'elle découle de la loi naturelle et la loi positive divine⁵. L'admonition peut même être adressée par des inférieurs à leurs supérieurs, et aussi par des laïcs au clergé.

A la question de savoir si l'on est tenu de reprendre publiquement un supérieur, Saint Thomas d'Aquin, dans le “Commentaire sur les Sentences de Pierre Lombard”, répond par l'affirmative, faisant toutefois remarquer qu'il faut toujours agir avec le plus grand respect. Par conséquent, “les prélats ne doivent pas être corrigés par leurs sujets devant tout le monde, mais humblement, en privé, à moins que ne leur incombe un danger pour la foi ; alors le prélat deviendrait l'inférieur, s'il glissait dans l'infidélité, et le sujet deviendrait le supérieur”.⁶

Dans la “Somme théologique”, le Docteur Angélique s'exprime dans les mêmes termes : « [...] En cas de péril imminent pour la foi, les prélats doivent être repris, y compris publiquement, par leurs sujets. Ainsi, Saint Paul, qui était soumis à Saint Pierre, le réprimanda publiquement, à cause d'un danger imminent de scandale en matière de foi. Et, comme le dit le commentaire de Saint Augustin, “le même Saint Pierre a donné un exemple à ceux qui gouvernent, afin que, s'il leur arrivait de s'éloigner du droit chemin,

² *Super Epistolam ad Galatas*, n. 84.

³ *Super Epistolam ad Galatas*, n. 77.

⁴ *In 4 Sententiarum*, Dist. 19, q. 2, a. 3, tr. it., ESD, Bologna 1999.

⁵ *Dictionnaire de Théologie Catholique*, vol. III, col. 1908.

⁶ *In 4 Sententiarum*, Dist. 19, q. 2, a. 2.

ils ne rejettent pas comme injustifiée une correction venue de leurs sujets”. (Ad Galate 2, 14) »⁷

Le jésuite Cornelius a Lapide (1567-1637), résumant la pensée des Pères et des Docteurs de l’Eglise, écrit : « [...] Les supérieurs peuvent être repris, avec humilité et charité, par leurs inférieurs, afin que la vérité soit défendue, c’est ce que déclarent, sur la base de ce passage [Gal 2, 11], Saint Augustin (Ep. 19), Saint Cyprien, Saint Grégoire, Saint Thomas et d’autres mentionnés ci-dessus. Ils enseignent clairement que Saint Pierre, bien qu’étant le supérieur, fut réprimandé par saint Paul [...]. A raison, donc, Saint Grégoire dit (Homil. 18 in Ezech.) : “Pierre se tut afin que, étant le premier dans la hiérarchie apostolique, il fût aussi le premier dans l’humilité”. Et saint Augustin dit (Epis. 19 ad Hienonymum) : “En enseignant que les supérieurs ne doivent pas refuser d’être réprimandés par les inférieurs, Saint Pierre a donné à la postérité un exemple plus exceptionnel et plus saint que celui de Saint Paul enseignant que, dans la défense de la vérité et de la charité, aux plus petits il est donné d’avoir l’audace de résister sans crainte aux plus grands”. »⁸

La correction fraternelle est un acte de charité. Parmi les péchés les plus graves contre la charité il y a le schisme, qui est la séparation de l’autorité de l’Eglise ou de ses enseignements, coutumes et traditions. Même un pape peut tomber dans le schisme si par ses propos ou ses enseignements il divise l’Eglise. C’est ce qu’explique le théologien Suarez⁹ et confirme le Cardinal Journet¹⁰.

Aujourd’hui dans l’Eglise la confusion règne à tous les niveaux : elle produit des tensions et des luttes internes, autrement dit une situation qui peut rapidement dégénérer en schisme. Voilà pourquoi il est nécessaire de demander au Pape, à temps et à contretemps, un enseignement clair qui soit en totale harmonie avec ce que l’Eglise a toujours cru, enseigné et célébré.

(1) Source : <http://rorate-caeli.blogspot.com/2017/02/de-mattei-when-public-correction-of.html>

⁷ *Summa Theologiae*, II-IIae, 33, 4, 2.

⁸ Ad Gal. 2, II, in *Commentaria in Scripturam Sacram*, Vivès, Parigi 1876, tomo XVII.

⁹ De schismate in *Opera omnia*, vol. 12, pp. 733-734 e 736-737.

¹⁰ *L’Eglise du Verbe Incarné*, Desclée, Bruges 1962, vol. I, p. 596.